

LES OUTILS D'APPUI A LA MISE EN PLACE ET AU RENFORCEMENT DE POLITIQUES ET STATISTIQUES CULTURELLES DANS LES PAYS ACP

2015



Programme ACP-UE d'appui aux secteurs culturels ACP



CONTENTS

INTRODUCTION.....	6
1. ARTERIAL NETWORK	9
1.1 PUBLICATIONS	
1.1.1 « Adapter la roue : des politiques culturelles pour l'Afrique »	9
1.1.2 Newsletter mensuelle	10
1.2 APPUI TECHNIQUE.....	10
1.2.1 Cultural Policy Task Force	
2. COOPÉRATION ACP/UE	10
2.1 PUBLICATIONS	
2.1.1 Guide pratique pour l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de politiques culturelles dans les pays ACP	10
2.1.2 Manuel sur les industries culturelles ACP.....	11
2.1.3 Newsletter sur les industries et politiques culturelles.....	11
2.2 BASE DE DONNÉES	
2.2.1 Espace documentaire sur le site www.acpculturesplus.eu	12
3. FICAAC (Fédération Internationale des Conseils des Arts et Agences Culturelles)	13
3.1 PUBLICATIONS	
3.1.1 Newsletter bimensuelle ACORNS.....	13
3.1.2 IFACCA D'Art Report n°26B. Policy research by IFACCA's members.....	13
3.2 BASE DE DONNÉES	
3.2.1 Base de données internationale des politiques culturelles	14
3.2.2 Cultural Policy Quick Facts	14
4. FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES COALITIONS POUR LA DIVERSITÉ CULTURELLE (FICDC).....	15
4.1 BASE DE DONNÉES.....	15
5. OBSERVATOIRE DES POLITIQUES CULTURELLES EN AFRIQUE (OCPA).....	16
5.1 PUBLICATIONS	
5.1.1 Recueil de documents de référence pour les politiques culturelles en Afrique.....	17
5.1.2 Newsletter mensuelle.....	17
5.2 BASE DE DONNEÉS.....	17
5.3 APPUI TECHNIQUE.....	17

6. ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE.....	18
6.1 PUBLICATIONS	
6.1.1 Guide de politiques pour la créativité (réalisé par l'UNESCO en collaboration avec l'OIF).....	18
6.2 APPUI TECHNIQUE.....	18
7. SECRÉTARIAT DE LA COMMUNAUTÉ DU PACIFIQUE.....	19
7.1 PUBLICATIONS	
7.1.1 Lignes directrices pour le développement d'une législation nationale.....	19
7.1.2 Guide de cartographie, de planification et d'élaboration de politiques culturelles en Océanie.	20
7.1.3 Guide de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des politiques culturelles en Océanie.....	20
7.2 APPUI TECHNIQUE.....	20
8. UNESCO.....	21
8.1 Département Culture.....	21
8.1.1 PUBLICATIONS	
8.1.1.1 Guide de politiques pour la créativité (en collaboration avec l'OIF).....	21
8.1.1.2 Indicateurs UNESCO de la culture pour le développement (IUCD) – Manuel méthodologique et Guide de mise en œuvre.....	22
8.1.2 APPUI TECHNIQUE	
8.1.2.1 Assistance technique - Banque d'expertise.....	23
8.2 Institut des Statistiques de l'UNESCO (ISU).....	24
8.2.1 PUBLICATIONS	
8.2.1.1 Cadre de l'UNESCO pour les statistiques culturelles 2009.....	24
8.2.1.2 Mesure de la contribution économique des industries culturelles	25
8.2.1.3 La mesure de la participation culturelle.....	25
8.2.1.4 Analyse de l'Enquête de métadonnées sur l'emploi culturel.....	26
8.2.1.5 Festival statistics: Key concepts and current practices	27
8.2.1.6 Newsletter	27
8.2.2 BASE DE DONNÉES	27
8.2.3 APPUI TECHNIQUE	
8.2.3.1 Ateliers de formation et réunions d'experts.....	28

8.2.3.2 Conseillers régionaux	28
8.3 UNESCO CHAIR "CULTURAL POLICY FOR THE ARTS IN DEVELOPMENT"	29
8.3.1 PUBLICATIONS	
ANNEXE 1 – SOURCES D'INFORMATION COMPLÉMENTAIRES	
1. CE – DG CULTURE	30
2. EUROPEAN INSTITUTE FOR COMPARATIVE CULTURAL RESEARCH (ERICarts)	30
2.1 PUBLICATIONS	31
2.2 BASE DE DONNÉES	31
3. OBSERVATOIRE EUROPÉEN DE L'AUDIOVISUEL.....	31
3.1 BASE DE DONNÉES	31
4. OBSERVATOIRE DES POLITIQUES CULTURELLES (GRENOBLE)	32
4.1 PUBLICATIONS	
4.1.1 ETUDES ET RECHERCHES	32
4.1.2 NEWSLETTER	33
4.2 BASE DE DONNÉES	33
5. OBSERVATOIRE DES POLITIQUES CULTURELLES DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES...	33
5.1 PUBLICATIONS	
5.1.1 ETUDES ET RECHERCHES	34
5.1.2 LETTRE D'INFORMATION.....	34
5.2 BASE DE DONNÉES	34
ANNEXE 2 - CONTACTS COALITIONS NATIONALES POUR LA DIVERSITÉ CULTURELLE	
2.1 Afrique du Sud	35
2.2 Bénin	35
2.3 Burkina Faso.....	35
2.4 Cameroun.....	35
2.5 Congo	35
2.6 Côte d'Ivoire.....	35
2.7 Djibouti.....	35
2.8 Gabon	35
2.9 Guinée	36
2.10 Mali.....	36
2.11 Maurice	36
2.12 Niger	36
2.13 Sénégal	36

2.14	Tchad	36
2.15	Togo	36
ANNEXE 3 – CONTACTS CONSEILLERS RÉGIONAUX ISU.....		37

INTRODUCTION

Depuis 2000, le Groupe des États ACP et l'Union européenne soutiennent les industries créatives des pays ACP. La culture comme vecteur de développement est devenue la pierre angulaire d'une politique forte en faveur de tous les secteurs et opérateurs culturels. Cette politique s'est concrétisée par la mise en œuvre de plusieurs programmes successifs, dont ACPCultures+. Financé par la ligne budgétaire intra-ACP, les objectifs d'ACPCultures+ sont multiples : réduction de la pauvreté, amélioration de la distribution et circulation des œuvres et des talents, accroissement de la diversité culturelle. Parmi les missions du Programme, un objectif de taille : contribuer à l'amélioration de l'environnement réglementaire des secteurs de la culture au sein des pays ACP.

En vue de contribuer à cet objectif, une des activités de la mission de la composante Politiques Culturelles du programme ACPCultures+ concerne la collecte et la mise à disposition de données sur les politiques¹ et statistiques² culturelles auprès des décideurs politiques et opérateurs culturels ACP. Le présent Répertoire répond à cet objectif capital.

Ce Répertoire recense les publications, les informations, et les différents types de soutien existants portant sur les politiques et statistiques culturelles dans les pays ACP en vue de faciliter leur développement, mise en place et renforcement.

Unique en son genre, il met à disposition des décideurs politiques (tels que les ministres de la culture, les responsables culture des localités, ...) et des professionnels de la culture ACP (chercheurs, académiques, etc) les données et informations disponibles en la matière.

Les critères de sélection appliquées pour le recensement sont les suivants : le domaine d'intervention et l'expertise spécifique des organismes (politiques et/ou statistiques culturelles), la couverture géographique (ACP et/ou internationale avec possibilité d'application à l'ensemble des pays ACP) et le type d'actions mises en œuvre par les organismes (publications dont des outils, manuels et guides pratiques ; centre de ressources et appui technique).

1 Par politique culturelle, on comprend des politiques relatives à la culture, à un niveau local, national, régional ou international, qu'elles soient centrées sur la culture en tant que telle, ou destinées à avoir un effet direct sur les expressions culturelles des individus, groupes ou sociétés, y compris sur la création, la production, la diffusion et la distribution d'activités, de biens et de services culturels et sur l'accès à ceux-ci (Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, UNESCO, 2005)

2 Par statistiques culturelles, on comprend par exemple, des données collectées sur la fréquentation des musées, sur le nombre de personnes travaillant dans des théâtres ou des compagnies de danse, sur l'emploi culturel et sur la participation culturelle. Ces données sont indispensables pour comprendre comment la culture contribue à l'économie et au bien-être de l'ensemble des communautés et des pays et pour formuler des politiques fondées sur des faits et d'en évaluer et mesurer leurs impacts (Cadre des statistiques culturelles, UNESCO, 2009)

Les informations récoltées ont été regroupées par organisation, classée alphabétiquement, et par type d'action mis en place. Il existe trois grandes catégories d'activités: la réalisation de publications (références documentaires et newsletters), la mise en place de bases de données et la mise à disposition d'un appui technique (ateliers de renforcement des compétences, missions de terrain par des experts,...).

Dans leurs actions, certaines institutions ont une approche spécifiquement ACP tandis que d'autres ont plutôt une approche générale/internationale qui peut s'appliquer à l'ensemble des pays ACP.

Par ailleurs, un recensement d'un certain nombre d'organismes européens qui réalisent des publications au sujet de politiques et statistiques culturelles dans leur pays (par ex. France, Belgique,...) ou terrain d'action (par ex. Europe) respectifs et/ou qui ont mis en place un centre de ressources recensant des publications y afférentes, est présenté en annexe (Annexe 1). Bien que spécifiques à certains pays, ces informations complémentaires peuvent nourrir la réflexion et la démarche de mise en place et de renforcement des politiques et statistiques culturelles par les décideurs politiques et professionnels de la culture ACP.

Quant aux publications, il est à souligner que seules les ouvrages au sujet des politiques et/ou statistiques culturelles stricto sensu ont été recensées. Il en résulte que les outils de mapping culturel, devenu l'approche privilégiée au niveau national par les gouvernements qui étudient et cherchent à comprendre leurs secteurs des industries créatives avant de prendre des décisions politiques, n'ont pas été recensés.

Notons également que le Répertoire fournit un aperçu non exhaustif qui sera régulièrement mis à jour.

Au total, les actions mises en œuvre par 7 organismes et dans le cadre de la coopération culturelle ACP/UE, avec des approches géographiques spécifiques, ont été recensées. La coopération culturelle ACP/UE présente une approche intra-ACP, deux organismes présentent une approche Afrique (Arterial Network et Observatoire des Politiques Culturelles en Afrique - OCPA) et une approche Pacifique (Secrétariat de la Communauté Pacifique), et quatre ont une approche générale/internationale qui pourrait s'appliquer à l'ensemble des pays ACP (OIF, UNESCO, Fédération Internationale des Coalitions pour la Diversité Culturelle - FICDC, Fédération Internationale des Conseils des Arts et Agences Culturelles - FICAAC). À part de l'UNESCO Chair « Cultural Policy for the Arts in Development », qui travaille en anglais et en allemand, et l'OIF en français, ces institutions travaillent tous en français et en anglais.

Arterial Network, le Secrétariat de la Communauté Pacifique, l'UNESCO et l'Observatoire des Politiques Culturelles en Afrique (OCPA) ont mis ou mettent en œuvre des activités dans les trois catégories (publications, bases de données et appui technique), en vue d'appuyer le renforcement du cadre réglementaire des États ACP et à l'échelle internationale. Par ailleurs, ils favorisent la collecte de données statistiques permettant de mettre en exergue l'apport économique des industries culturelles.

En ce qui concerne le champ de recensement du Répertoire, il est à constater que le travail de la majorité des organismes répertoriés (sept sur huit) se focalise principalement sur le renforcement du cadre réglementaire et l'appui à la mise en place de politiques culturelles. Et ce, non seulement par la réalisation de publications et la mise à disposition de données et de références documentaires sur leurs sites Internet respectifs mais aussi par la diffusion d'une lettre d'information présentant les actualités des politiques et statistiques culturelles à l'échelle nationale et internationale en vue de contribuer à la structuration des industries culturelles grâce au partage et l'échange d'idées.

Le chantier de statistiques culturelles est principalement géré par l'Institut des Statistiques de l'UNESCO (ISU) qui publie régulièrement des études et des outils pratiques. Néanmoins, il arrive que les institutions recensées diffusent des informations sur les statistiques culturelles dans leurs lettres d'information respectives.

1. ARTERIAL NETWORK



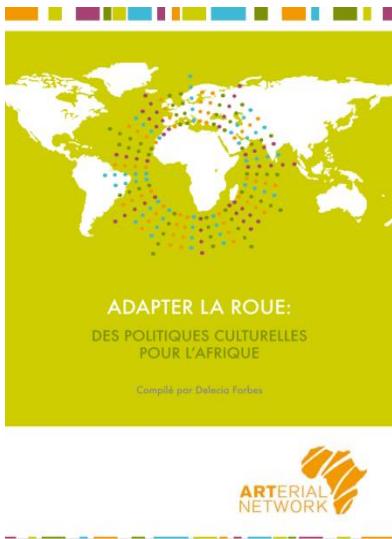
Arterial Network est un réseau continental dynamique composé d'organisations non-gouvernementales, d'entreprises des industries créatives, de festivals et d'artistes engagés dans le secteur de la création sur le continent africain.

Arterial Network est administré par un secrétariat basé au Cap en Afrique du Sud, un secrétariat régional en Afrique de l'Est avec des secrétariats régionaux (Ouest, Centre, Sud et Nord). Il compte une quarantaine de chapitres nationaux représentant Arterial dans chaque pays respectif. Dans le domaine des politiques culturelles en Afrique, Arterial a publié un ouvrage et fournit un appui technique.

[Visitez le site Internet](#)

1.1 PUBLICATIONS

1.1.1 « ADAPTER LA ROUE : DES POLITIQUES CULTURELLES POUR L'AFRIQUE » (2011)



Cet outil vise à aider les artistes, les acteurs culturels et les parties prenantes en Afrique à concentrer leurs efforts sur le développement de cadres politiques bien documentés, bien analysés et largement débattus, pertinents et significatifs pour leurs États favorisant la structuration des industries culturelles dans les pays respectifs.

Ce modèle de politique culturelle est fondé sur des idées, des valeurs et des idéaux exprimés dans des instruments internationaux, incluant le Plan d'Action des Industries Culturelles de l'Union Africaine, les Recommandations relatives à la Condition de l'Artiste de Belgrade, la Convention sur la Protection et la Promotion de la Diversité d'Expressions Culturelles de l'UNESCO et la Charte de l'Union Africaine sur les Arts.

[Téléchargez le guide](#)

1.1.2 NEWSLETTER MENSUELLE

Arterial envoie chaque mois une lettre d'informations comprenant l'actualité des industries créatives en Afrique.

[**Inscrivez-vous à la lettre d'informations**](#)

1.2 APPUI TECHNIQUE

1.2.1 CULTURAL POLICY TASK FORCE

Depuis 2010, le Cultural Policy Task Force d'Arterial a participé activement à la promotion, la défense et l'évolution du débat autour des politiques culturelles sur le continent africain. En effet, Arterial Network reconnaît l'importance des politiques culturelles qui établissent le cadre institutionnel favorisant le développement, la protection et la promotion des arts, de la culture et du patrimoine dans les pays africains.

[**Plus d'informations**](#)

2. COOPÉRATION ACP/UE

La coopération ACP/UE est encadrée par l'Accord de Partenariat ACP-UE signé à Cotonou en 2000 et révisé pour la 2^{ème} fois à Ouagadougou en 2010. L'article 27 de cet Accord précise que la coopération vise à « reconnaître, préserver et promouvoir les valeurs et identités culturelles pour favoriser le dialogue culturel ». Elle vise aussi à « développer les industries culturelles et à améliorer les possibilités d'accès au marché pour les biens et les services culturels ». Dans le cadre de cette coopération culturelle ACP-UE, plusieurs dispositifs d'appui aux politiques culturelles ACP ont été mis en œuvre par le Secrétariat du Groupe des Etats ACP, financé par l'Union Européenne. On peut citer par exemple la réalisation et la mise en place de publications et de dispositifs d'appui aux politiques culturelles par les Programmes ACP Cultures (9^{ème} FED) et ACPCultures+ (10^{ème} FED).

[**Visitez le site Internet du Programme ACPCultures+**](#)

2.1 PUBLICATIONS

2.1.1 GUIDE PRATIQUE POUR L'ÉLABORATION, LA MISE EN ŒUVRE ET L'ÉVALUATION DE POLITIQUES CULTURELLES DANS LES PAYS ACP (2011)

Ce guide pratique a été réalisé dans le cadre du Programme ACPCultures (Programme intra-ACP d'appui aux secteurs culturels ACP sous le 9^{ème} FED) en vue de contribuer à l'amélioration de l'environnement réglementaire des secteurs de la culture au sein des pays ACP.

Cet outil est destiné à faciliter la formulation, la mise en œuvre et l'évaluation de politiques et de stratégies culturelles nationales dans les divers Etats du Groupe ACP.

L'objet du guide ne pouvait être de procurer un modèle normatif, car il n'existe évidemment pas de catalogue de dispositions qui seraient à la fois pertinentes et transposables dans les contextes spécifiques de chacun des pays constituant le Groupe des Etats ACP. Ce guide propose donc une méthode pour aider les autorités et les autres parties concernées dans les pays ACP à élaborer leurs propres politiques culturelles. Ces politiques sont fondées sur la prise en compte des réalités nationales et font écho aux priorités réfléchies localement.

Ce recueil est divisé en trois parties indissociables : un état des lieux de la problématique des politiques culturelles dans les ACP, l'exposé de la méthodologie retenue et le guide pratique proprement dit.

[Téléchargez le guide](#)

2.1.2 MANUEL SUR LES INDUSTRIES CULTURELLES ACP (2006)

Ce Manuel a été élaboré par Cacao/Ccawa pour le Secrétariat du Groupe ACP. Il a deux objectifs : contribuer à faire connaître les politiques culturelles ACP et à promouvoir une meilleure appréhension des avantages offerts par la coopération entre les ACP et la Commission Européenne (CE) dans le domaine de la culture. Il se divise en quatre parties : 1. La politique culturelle du Groupe des États ACP ; 2. Les industries culturelles ACP : cette partie passe en revue les questions de définition, les enjeux du développement de ces industries et les difficultés qui l'entraînent, les acquis des dernières années et les principaux défis qui doivent être relevés pour contribuer à leur croissance ; 3. Les informations sur les politiques culturelles nationales et régionales. 4. Les principes auxquels la coopération culturelle avec l'Union européenne doit souscrire, le bilan sur son évolution et ses réalisations actuelles et les pistes pour contribuer à son développement dans les années à venir.

[Téléchargez le manuel](#)

2.1.3 NEWSLETTER SUR LES INDUSTRIES ET POLITIQUES CULTURELLES

Dans le cadre de sa mission d'appui à l'émergence et à la consolidation d'industries culturelles viables et pérennes dans les pays ACP, le Programme ACPCultures+ diffuse tous les 4 mois une Newsletter présentant une sélection des actualités des industries et politiques culturelles à l'échelle ACP et internationale. Elle présente des actualités sur les politiques culturelles ACP et fournit un aperçu de publications sur les politiques et statistiques culturelles.

[Inscrivez-vous à la Newsletter sur les industries et politiques culturelles](#)

2.2 BASE DE DONNÉES

2.2.1 ESPACE DOCUMENTAIRE SUR LE SITE WWW.ACPCULTURESPLUS.EU

The screenshot shows the homepage of the ACP Cultures+ document library. The header includes the logo 'ACP CULTURES+ eu' and the text 'Programme ACP-UE d'appui aux secteurs culturels ACP'. The top navigation bar has links for 'EN FR', 'Espace membres', 'S'inscrire à la newsletter', 'Nous contacter', and 'Logo'. Below the header, there's a main menu with categories like 'Actualité', 'Espace documentaire', 'Actualités', 'Opportunités', and 'Autres liens'. The 'Actualités' section contains a news item about the launch of the document library. The 'Espace documentaire' section is expanded, showing four sub-sections: 'Nos études', 'Bibliothèque', 'Nouvelles références', and 'Autres liens'. Each sub-section has its own brief description and a link to the full section. At the bottom, there's a footer with links for 'Actualités', 'Opportunités', 'Autres liens', and 'Archives'.

L'Espace documentaire du Programme ACPCultures+ réunit plus de 400 textes, comprenant études, recherches, statistiques, articles, analyses et documents institutionnels. Une large base de données, ordonnée par thème, langue, pays et auteur dont l'usage est facilité par un moteur de recherche performant.

Outil de connaissance et de partage, l'Espace documentaire est mis en place par la composante Politiques Culturelles du programme ACPCultures+. L'objectif de cet outil est de faciliter l'accès à l'ensemble des publications et documents réalisées dans le cadre du programme ACPCultures+ (9ème FED) et du Programme ACPCultures+ (10ème FED).

Le volet 'Actualités' présente les dernières publications et documents réalisées dans le cadre du programme ACPCultures+ (10ème FED) et du Programme ACPCultures+ (9ème FED). Le volet 'Opportunités' donne accès à un moteur de recherche qui permet de consulter plus de 400 ouvrages et documents de référence sur les industries culturelles dans les pays ACP et dans le monde entier. Il offre également un accès à l'ensemble des publications de l'ouragan annuel de publications typé par document géographique spécifique élaboré par les partenaires du programme ACPCultures+ (9ème FED). Le volet 'Autres liens' met en valeur les sites web des partenaires du programme ACPCultures+ et d'autres organismes internationaux.

L'Espace documentaire comprend quatre volets : 'Nos études', 'Bibliothèque', 'Nouvelles références' et 'Autres liens'.

Le volet '**Nos études**' présente les outils et les recherches réalisés dans le cadre du Programme ACPCultures+ (10ème FED) et du Programme ACPCultures+ (9ème FED).

Le volet '**Bibliothèque**' donne accès à un moteur de recherche qui permet de consulter plus de 400 ouvrages et documents de référence sur les industries culturelles dans les pays ACP et dans le monde. La recherche peut s'effectuer à partir de plusieurs filtres : titre de l'ouvrage, année de publication, type de document, région géographique spécifique et/ou thème (coopération culturelle, culture et développement, économie de la culture, industries culturelles, politiques culturelles, propriété intellectuelle).

Le volet '**Nouvelles références**' présente les publications les plus récentes intégrées dans l'Espace documentaire ainsi que les différents numéros de la Lettre d'information « L'actualité des industries et politiques culturelles » diffusée par le Programme ACPCultures+.

Le volet '**Autres liens**' met en valeur d'autres Centres de ressources d'observatoires culturels internationaux.

[Visitez l'Espace documentaire](#)

3. FICAAC (FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES CONSEILS DES ARTS ET AGENCES CULTURELLES)



La Fédération Internationale des Conseils des Arts et Agences Culturelles (FICAAC) est le réseau mondial des conseils des arts et des ministères de la culture. Elle œuvre pour la structuration et la mise en réseaux des organismes et collecte des données relatives aux politiques culturelles dans le monde.

Visitez le site Internet

3.1 PUBLICATIONS

3.1.1 NEWSLETTER BIMENSUELLE ACORNS

La lettre d'information ACORNS vise à améliorer la gestion et le partage d'informations et d'idées entre conseils d'arts, ministères de la culture et des arts et des organisations de la culture. Elle contient des nouvelles de FICAAC, du secteur de la culture et des organismes de financement de la culture ; des informations d'intérêt général pour les professionnels du secteur ; et des informations plus spécifiques telles que des liens vers des sites Internet, de nouvelles publications, des offres d'emploi, des conférences et événements.

Inscrivez-vous à la lettre d'informations ACORNS

3.1.2 IFACCA D'ART REPORT N°26B. POLICY RESEARCH BY IFACCA'S MEMBERS

La gestion des connaissances, l'échange d'information et l'analyse sont une partie essentielle des activités de la FICAAC. Dans l'élaboration de sa stratégie de recherche 2015-2018, la FICAAC a interrogé ses membres sur leurs priorités de recherche actuelles et sur l'utilisation et l'application de la recherche sur les politiques culturelles dans la planification stratégique, la gouvernance et l'élaboration des politiques. L'objectif de l'enquête était de récolter des données sur l'influence de la recherche sur la planification des politiques et des prises de décision ainsi que de comparer la portée, les activités et les partenariats qu'englobent les programmes de recherche de ses membres.

Téléchargez le rapport

Les membres ACP de la FICAAC : Ministry of Youth, Sports and Culture (Bahamas) ; National Institute of Culture and History (Belize) ; Ministry of Youth, Sport and Culture (Botswana) ; Ministry of Cultural Development (Îles Cook) ; Ministerio de Cultura (République de Cuba) ; Fiji Arts Council (Fiji) ; National Centre for Arts and Culture (Gambie) ; National Trust of Guyana,

Ministry of Culture, Youth and Sport (Guyane) ; Ministry of Youth and Culture (Jamaica) ; Ministry of Sports, Culture and the Arts (Kenya) ; Ministry of Tourism, Wildlife and Culture (Malawi) ; Ministerio da Cultura (Mozambique) ; National Arts Council of Namibia (Namibie) ; Ministère de la Culture, des Arts et des Loisirs (Niger) ; National Council for Arts and Culture (Nigeria) ; Ministry of Community and Cultural Affairs (Palau) ; Office of Tourism, Arts and Culture – Ministry of Culture and Tourism (Papouasie – Nouvelle Guinée) ; Samoa Arts Council ; Ministère de la Culture et de la Communication (Sénégal) ; Ministry of Arts, Sports and Culture (Seychelles) ; Ministry of Culture and Tourism (Îles Salomon) ; National Arts Council of South Africa ; Swaziland National Council of Arts and Culture ; Basata National Arts Council (Tanzanie) ; Ministère de la Communication, de la Culture, des Arts et de la Formation Civique (Togo) ; National Arts Council of Zambia (Zambie) ; National Arts Council of Zimbabwe.

3.2 BASE DE DONNÉES

3.2.1 BASE DE DONNÉES INTERNATIONALE DES POLITIQUES CULTURELLES



The screenshot shows the WorldCP website interface. At the top, there's a navigation bar with tabs like 'COUNTRIES', 'REGIONAL SITES', 'HOW IT WORKS', 'WHO WE ARE', 'ANALYSIS', and 'COMMUNICATIONS'. Below the navigation, there's a section for 'CHILE' with a thumbnail of a person and the text 'Armen Vazquez is one of the WorldCP profile authors'. The main content area features a large image of a world map and several smaller boxes for other countries like Australia, Canada, Chile, Egypt, India, Mexico, South Korea, Turkey, and Vietnam. At the bottom, there's a section titled 'European profiles - from the Compendium of Cultural Policies and Trends in Europe' with icons for Austria, Denmark, Ireland, France, Germany, and Italy.

WorldCP est une base de données en ligne de présentations (profils) de politiques culturelles répertoriées par pays. WorldCP a pour vocation de surveiller, analyser et présenter les tendances mondiales émergeant au niveau des politiques culturelles. En ce qui concerne les pays ACP, seul le Zimbabwe y figure.

WorldCP présente une collection grandissante de profils de politiques culturelles analytiques. WorldCP est basé sur le Compendium des politiques et tendances en Europe, mis en place par ERICarts et le Conseil de l'Europe, qui comprend actuellement les profils de 42 politiques culturelles.

[**Connectez-vous au World CP**](#)

[**Plus d'informations relatives à la participation**](#)

3.2.2 CULTURAL POLICY QUICK FACTS (2014)



**CULTURAL POLICY
QUICK FACTS**
BASED ON THE IFACCA CULTURAL POLICY DATABASE
As at 19 May 2014

FICAAC recueille de l'information sur les politiques culturelles et les structures politiques dans 210 pays et régions à travers le monde afin de créer la base de données de la politique culturelle de la FICAAC.

La base de données (qui doit encore être mise en ligne) liste, pour chaque pays, les noms de et, le cas échéant, l'URL pour:

- la politique culturelle et processus de consultation publique lié (si disponible)

- les principaux éléments des politiques culturelles nationales, la planification de politique culturelle, les stratégies nationales et les lignes directrices pour une politique
- la plus haute autorité du gouvernement en matière de politiques culturelles nationales et les organismes liés
- les principaux documents juridiques relatifs à la culture
- politiques nationales relatives au soutien individuel et privé au secteur de la culture
- politiques liées aux industries créatives et culturelles, et
- observations et documents d'intérêt

La base de données de la politique culturelle IFACCA complète le WorldCP (www.worldcp.org). Il complète également le répertoire national de la FICAAC, la liste internationale la plus complète des informations et contacts pour les conseils d'arts et des ministères de la culture. Le répertoire est disponible sur le site de FICAAC, www.ifacca.org. Le répertoire contient des informations détaillées des agences nationales principales de soutien aux arts du gouvernement, y compris, lorsque cela est possible: les coordonnées ; le personnel clé ; les informations sur le pays - nouvelles, publications et événements pour ce pays ; liens vers d'autres informations clés.

Cette base de données de la politique culturelle IFACCA a servi comme source d'information à la rédaction du document intitulé 'Cultural Policy Quick Facts'. Il s'agit d'un bref état des lieux des politiques culturelles, plans et lignes directrices à l'échelle internationale ; la nature des autorités et de la gouvernance culturelles ; ainsi que les éléments clés des politiques culturelles.

[**Téléchargez 'Cultural Policy Quick Facts' en anglais**](#)

4. FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES COALITIONS POUR LA DIVERSITÉ CULTURELLE (FICDC)



La FICDC a été fondée à Séville le 19 septembre 2007 pour remplacer le Comité international de Liaison des Coalitions pour la diversité culturelle (CIL). Ce Comité avait été créé en 2003 à l'initiative des Coalitions pour la diversité culturelle pour faciliter la coopération, le développement de positions et d'actions communes. Le CIL a notamment encouragé l'élaboration d'une convention sur la diversité culturelle par l'UNESCO.

L'entrée en vigueur de la Convention de l'UNESCO, le 18 mars 2007, a donné un nouveau tournant à l'action du CIL qui est devenu la Fédération Internationale des Coalitions pour la Diversité Culturelle. La FICDC compte parmi ses membres fondateurs 43 coalitions nationales pour la diversité culturelle qui regroupent au total plus de 600 organisations professionnelles de

la culture représentant les créateurs, les artistes, les producteurs indépendants, les distributeurs, les radiodiffuseurs et les éditeurs des secteurs du livre, du cinéma, de la télévision, de la musique, du spectacle vivant et des arts visuels.

La Fédération est constituée en société au Canada et son secrétariat général est établi à Montréal. La Coalition française pour la diversité culturelle assure la représentation de la FICDC auprès de l'UNESCO à Paris.

Parmi les 79 pays ACP, 16 ont une coalition nationale : Afrique du Sud, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Gabon, Guinée, Mali, Maurice, Niger, Sénégal, Tchad, Togo et les Caraïbes. Retrouvez les contacts des coalitions nationales en annexe 2 du Répertoire.

Plus d'informations sur les coalitions nationales

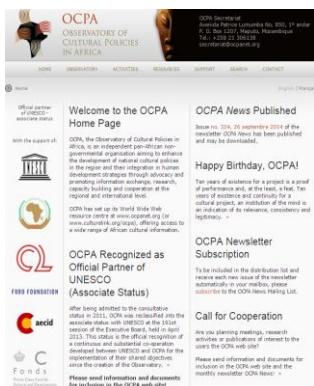
Plus d'informations sur le FICDC

4.1 BASE DE DONNÉES

Le site d'Internet du FICDC est une réelle source d'informations par rapport aux politiques culturelles et d'autres thématiques pertinentes (telles que culture et développement, coopération internationale, mobilité des artistes, etc). Il présente un grand nombre d'informations actuelles ainsi que des études et des publications.

Visitez la page 'Etudes et publications' du FICDC

5. OBSERVATOIRE DES POLITIQUES CULTURELLES EN AFRIQUE (OCPA)



L'OCPA, organisation internationale panafricaine non-gouvernementale, a été créé au Mozambique en vue de suivre l'évolution de la culture et des politiques culturelles dans la région et d'encourager leur développement et leur intégration dans les stratégies de développement humain par des actions de sensibilisation, d'information, de recherche, de formation, de mise en réseau, de coordination et de coopération aux niveaux régional et international.

OCPA est une institution professionnelle qui poursuit ses objectifs stratégiques en articulant les besoins prioritaires des Etats africains et de leur vie culturelle, avec les résultats attendus et les ressources disponibles, pour offrir les informations requises, des critères scientifiques et des services opérationnels au développement des politiques culturelles en Afrique, en conjuguant les principes de la qualité et de l'efficacité.

Visitez le site Internet

5.1 PUBLICATIONS

5.1.1 RECUEIL DE DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE POUR LES POLITIQUES CULTURELLES EN AFRIQUE (2006)

Réalisé et publié par l'OCPA en 2006 en coopération avec l'UNESCO, l'Organisation internationale de la Francophonie et la Commission suisse pour l'UNESCO, cet ouvrage présente une collection de textes de référence, adoptés notamment sous l'égide de l'UNESCO ou de l'OIF en matière de politique culturelle et une série de documents concernant plus spécifiquement la culture et son rôle dans le développement en Afrique.

En ce qui concerne les textes de portée régionale africaine, ce volume comprend quelques uns des documents les plus importants de politique générale et une sélection de déclarations et résolutions concernant la culture, adoptées par l'Assemblée des chefs d'Etat et de gouvernement ainsi que par le Conseil des Ministres de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) / Union Africaine (UA) entre 1963 et 2006.

Ce recueil contient aussi:

- Un aperçu historique sur les objectifs et les priorités des politiques culturelles en Afrique depuis le Manifeste culturel pan-africain (1969) jusqu'à la Charte pour la renaissance culturelle de l'Afrique (2006) ;
- Une bibliographie de quelques 600 documents et publications concernant les politiques culturelles et développement culturel en Afrique figurant dans les bases de données de l'UNESCO et de l'OCPA.

5.1.2 NEWSLETTER MENSUELLE

OCPA diffuse des annonces et des informations sur les politiques et industries culturelles en Afrique et dans le monde dans *OCPA News*, sa lettre d'information périodique.

[**Inscrivez-vous à OCPA News**](#)

5.2 BASE DE DONNÉES

Une sélection de ressources bibliographiques et de politiques culturelles de pays africains est disponible sur le site de l'Observatoire de Politiques Culturelles en Afrique.

[**Consultez la base de données**](#)

5.3 APPUI TECHNIQUE

OCPA fournit une expertise dans le cadre de réunions, séminaires, rencontres et autres événements relatifs aux domaines de la coopération culturelle internationale et du développement des politiques culturelles en Afrique.

[**Plus d'informations**](#)

6. ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE (OIF)



Les actions de l'Organisation de la Francophonie dans le cadre de la diversité et le développement culturels visent le développement de véritables filières d'industries culturelles pour le livre, l'image, les arts plastiques et le spectacle vivant. Elles visent également à promouvoir la lecture publique, ainsi que le dialogue des cultures.

[Visitez le site Internet](#)

6.1 PUBLICATIONS

7.1.1.1 GUIDE DE POLITIQUES POUR LA CRÉATIVITÉ (2012)

Ce guide est réalisé par l'UNESCO en collaboration avec l'OIF. Plus d'information à ce sujet se retrouve sous le point 8.1.1.1.

6.2 APPUI TECHNIQUE

A travers son programme d'appui aux politiques de développement, l'OIF vise à contribuer à la mise en place, dans les pays d'Afrique francophone, de cadres politiques et législatifs propices au développement des secteurs culturels.

Expertise, formations et sensibilisation sont apportées aux pays francophones du Sud pour la mise en œuvre de politiques publiques porteuses pour les secteurs culturels. Elles s'adressent aux décideurs politiques, aux représentants des organisations professionnelles d'artistes, aux producteurs et promoteurs culturels ainsi qu'aux professionnels juridiques. Les structures nationales de soutien à la culture doivent être renforcées et les législations relatives aux droits d'auteur, à la propriété intellectuelle, au statut des artistes, à la fiscalité et aux douanes doivent être adaptées pour intégrer les normes internationales.

[Visitez le site internet](#)

Pour plus d'informations, contactez le spécialiste du programme :

M. Toussaint Tiendrebeogo

Téléphone : 0033144373374 / e-mail : toussaint.tiendrebeogo@francophonie.org

7. SECRÉTARIAT DE LA COMMUNAUTÉ DU PACIFIQUE (CPS)



Le Secrétariat de la Communauté du Pacifique (CPS) est une organisation internationale, bilingue qui compte parmi ses membres les États et les territoires anglophones et francophones de la région. La CPS contribue au développement des compétences techniques, professionnelles, scientifiques et des capacités de recherche, de planification et de gestion de 22 États et territoires insulaires du Pacifique.

La Division Développement Social au sein du Département de Développement Humain est chargée de la Culture. Le service Culture s'occupe plus particulièrement de la réalisation de publications, la collecte de données et l'appui technique (organisation de workshops et mission d'expertise).

[**Visitez le site Internet**](#)

7.1 PUBLICATIONS

7.1.1 LIGNES DIRECTRICES POUR LE DEVELOPPEMENT D'UNE LEGISLATION NATIONALE POUR LA PROTECTION DES SAVOIRS TRADITIONNELS ET DES EXPRESSIONS DE LA CULTURE (2006)

Les lignes directrices visent à fournir une assistance technique aux décideurs dans les pays insulaires du Pacifique et les territoires (PICTs) dans le développement de la législation nationale pour la protection des savoirs traditionnels et des expressions de la culture (TKECs) basée sur la loi type sur la protection des connaissances traditionnelles et expressions de la culture (la «Loi Modèle du Pacifique»).

Les lignes directrices ont été conçues pour s'aligner avec les domaines dans lesquels les pays océaniens ont demandés de l'assistance technique:

- orienter sur un processus politique efficace qui pourrait être suivi en utilisant la loi Modèle du Pacifique comme base pour élaborer une législation nationale;
- mettre à disposition des conseils sur des questions de politiques qui doivent être pris en considération lors de l'élaboration des éléments de protection juridique dans la législation ; et
- conseils sur les options de mise en œuvre lors de l'utilisation de la Loi Modèle du Pacifique comme base pour développer une législation nationale.

[**Téléchargez le document**](#)

7.1.2 GUIDE DE CARTOGRAPHIE, DE PLANIFICATION ET D'ELABORATION DE POLITIQUES CULTURELLES EN OCEANIE (2012)

Le Guide de cartographie, de planification et d'élaboration de politiques culturelles en Océanie, fait suite à un atelier sur les orientations en matière de cartographie, de planification et d'élaboration de politiques culturelles, organisé à l'intention des membres du Conseil des arts et de la culture du Pacifique en mars 2010, au siège de la CPS. Il s'agissait de la première activité menée dans le cadre du projet Structuration du secteur culturel océanien en vue d'améliorer le développement humain, géré par le Département développement humain de la CPS et financé par la Commission européenne. Ce projet ciblait quatre domaines spécifiques de la culture, qui sont malgré tout complémentaires et interdépendants, à savoir : l'élaboration de politiques, la promotion des industries culturelles, la préservation du patrimoine culturel et le renforcement des relations culturelles au sein des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP).

[Téléchargez le guide](#)

7.1.3 GUIDE DE MISE EN ŒUVRE, DE SUIVI ET D'EVALUATION DES POLITIQUES CULTURELLES EN OCEANIE (2013)



Guide de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des politiques culturelles en Océanie

Les outils statistiques proposés dans ce guide ont été conçus dans l'idée que les pays de la région vont, à terme, élaborer et approuver des politiques culturelles nationales. Ils ont pour objet de faciliter la collecte de données statistiques durant les phases de planification et d'élaboration des politiques culturelles, de même que le suivi et l'évaluation des effets des politiques culturelles de portée nationale. Bien qu'inspirés de modèles internationaux, ils visent avant tout à répondre au contexte du Pacifique.

Le guide donne aux responsables de la culture, aux consultants en politique culturelle et aux organismes d'exécution toute latitude pour concevoir leur propre approche, en fonction du contexte et des priorités de niveau local et national. Il se veut complémentaire d'autres documents de la CPS relatifs à la culture, comme le guide des politiques sur les savoirs traditionnels, la Loi type sur la protection des savoirs traditionnels et des expressions de la culture et le Guide de cartographie, de planification et d'élaboration de politiques culturelles en Océanie.

[Téléchargez le guide](#)

7.2 APPUI TECHNIQUE

Le Secrétariat de la Communauté du Pacifique met à disposition des décideurs politiques et des professionnels de la culture plusieurs dispositifs d'appui : conseils en matière de politiques culturelles ; formations des acteurs du secteur des industries culturelles et la protection des savoir-faire traditionnels.

Pour plus d'informations, prenez contact avec les responsables du département Culture au SPC :

Jessie McComb (Culture Officer) / Elise Huffer (Culture Adviser)

Social Development Division

Secretariat of the Pacific Community

Level 1, Lotus Building, Ratu Mara Road, Nabua

Private Mail Bag, Suva, Fiji

www.spc.int

Jessie McComb : jessiem@spc.int / (+679) 3379495

Elise Huffer: eliseh@spc.int / (+679) 679 3379387

8 UNESCO



Dans le cadre de son appui à la diversité des expressions culturelles et à la culture comme moteur de développement durable, l'UNESCO contribue au renforcement du cadre réglementaire des industries culturelles dans le monde par la recherche et la mise à disposition d'outils et de documents de référence publiés.

[Visitez le site](#)

8.1 DEPARTEMENT CULTURE

8.1.1 PUBLICATIONS

8.1.1.1 GUIDE DE POLITIQUES POUR LA CRÉATIVITÉ (EN COLLABORATION AVEC L'OIF) (2012)



Ce guide intitulé « *Politiques pour la créativité – Guide pour le développement des industries culturelles et créatives* » propose des orientations pratiques et concrètes pour la formulation, la gestion et le suivi de politiques en faveur des industries culturelles et créatives porteuses d'un potentiel majeur — souvent inexploité — pour créer des emplois et des revenus tout en générant des externalités positives pour l'ensemble des citoyens. Il vise à soutenir les décideurs et les gestionnaires des pays du Sud dans leurs efforts de structuration et de consolidation de secteurs culturels pluriels, viables et porteurs de développement.

En cette période de profondes mutations des modes de production, de distribution, de consommation et d'accès à la culture, il est en effet plus nécessaire que jamais de mettre à la disposition de ces acteurs clefs du changement que sont les gestionnaires en charge des politiques culturelles et sectorielles des outils opérationnels clairs, précis et adaptés à leurs besoins et à leur réalité.

En proposant une approche méthodologique claire et pratique, permettant de définir des stratégies concrètes d'intervention publique, ce Guide est un outil de première nécessité, et nous souhaitons que tous ceux qui conçoivent ou mettent en œuvre des politiques culturelles publiques au niveau national et local puissent se l'approprier utilement. Il devrait ainsi permettre de promouvoir, dans un grand nombre de pays, les industries culturelles dynamiques qui témoignent de la richesse et de la pluralité des expressions culturelles et qui contribuent avec fruit à un développement économique et social harmonieux des sociétés.

Avec cet ouvrage, l'UNESCO et l'OIF veulent épauler les décideurs et gestionnaires des pays du Sud dans la formulation, la mise en œuvre et le suivi de politiques utiles et efficaces en faveur des industries culturelles et créatives.

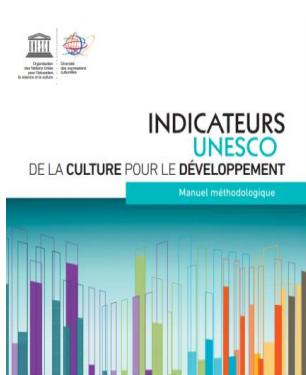
Dans cet objectif, le « Guide pour le développement des industries culturelles et créatives » a été conçu à partir de l'expérience des pays latino-américains de ces dix dernières années et enrichi par celle des pays d'Afrique. Véritable outil de travail, ce guide détaille, étape par étape, les processus de conception, de mise en œuvre et de suivi de politiques publiques et fournit des informations et des recommandations, adaptées aux spécificités des pays africains, pour stimuler le développement de la créativité et l'essor des expressions culturelles.

Certes, il n'existe pas, à ce jour, de recette miracle ou de modèle standard en matière de développement de politiques de soutien aux industries culturelles et créatives. C'est pourquoi ce guide s'attache à faciliter la mise en place de processus de concertation, de consultation et de dialogue entre les parties prenantes du secteur privé, les représentants de la société civile ainsi qu'entre les différentes instances gouvernementales concernées.

Ce guide est composé de 3 chapitres principaux : planifier, intervenir et gérer.

[Télécharger le guide](#)

8.1.1.2 INDICATEURS UNESCO DE LA CULTURE POUR LE DÉVELOPPEMENT (IUCD) – MANUEL MÉTHODOLOGIQUE ET GUIDE DE MISE EN ŒUVRE (2015)



La série d'Indicateurs UNESCO de la culture pour le développement (IUCD) est un outil politique et de plaidoyer qui évalue le rôle multidimensionnel de la culture dans les processus de développement à travers des faits et des chiffres.

Les Indicateurs UNESCO de la culture pour le développement (IUCD) évaluent 7 dimensions de politiques clés (économie, éducation, gouvernance, participation sociale, égalité des genres, communication et patrimoine), offrant un aperçu global des interdépendances entre la culture et le développement.

Testés et mis en œuvre à travers le monde dans 11 pays, les IUCD génèrent des faits et des chiffres inédits démontrant la contribution multidimensionnelle de la culture au développement avec des impacts politiques prouvés au niveau national.

La Boîte à outils des IUCD de l'UNESCO fournit un guide pas-à-pas pour la construction et l'analyse de 22 indicateurs qui soulignent la contribution multidimensionnelle de la culture aux processus de développement. Le Manuel Méthodologique offre des lignes d'orientation techniques et détaillées pour la collecte de données, la construction des indicateurs IUCD et l'interprétation des résultats. Le Guide de mise en œuvre décompose le processus d'application des IUCD en différentes étapes qui s'intègrent dans une approche hautement participative. Par ailleurs, il facilite la mise en œuvre concertée et efficace des IUCD au niveau national.

La méthodologie des IUCD a été établie grâce à un processus participatif de recherche appliquée durant 4 années, impliquant des experts internationaux, des administrations publiques nationales, des instituts nationaux de statistiques et de recherche et des organisations de la société civile.

Téléchargez le Manuel méthodologique et le guide de mise en œuvre

8.1.2 APPUI TECHNIQUE

8.1.2.1 ASSISTANCE TECHNIQUE - BANQUE D'EXPERTISE

L'Assistance Technique de l'UNESCO est une banque d'expertise mise en place pour renforcer le système de gouvernance de la culture dans les pays en développement.

Financé par l'UE de 2011 à 2014, ce projet a soutenu des initiatives de renforcement des capacités pour la mise en œuvre de la Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Il a facilité le développement de politiques abordant le rôle de la culture dans le développement économique et social, en particulier à travers les industries culturelles, en garantissant aux artistes, aux professionnels de la culture, et aux citoyens des pays bénéficiaires la possibilité de créer, de produire, de diffuser, et d'avoir accès à une diversité d'activités, de biens et de services culturels, y compris les leurs.

Pour la période 2015 à 2017, une banque d'expertise élargie a été établie. Les activités prévues durant cette période viseront à sensibiliser à la Convention de 2005, faire le suivi des politiques et mesures prises pour promouvoir la diversité des expressions culturelles au niveau international et soutenir les Parties dans leurs efforts pour mettre en œuvre des politiques informées, transparentes et participatives au niveau national.

L'assistance technique est une assistance non-financière fournie par des spécialistes locaux ou extérieurs. Elle peut se matérialiser par le partage d'information et d'expertise, l'enseignement, des sessions de formation, la transmission de connaissances opérationnelles et les services de conseil. Elle peut aussi consister en des transferts de données techniques.

L'assistance technique porte essentiellement sur les besoins et les priorités identifiés par les pays bénéficiaires et prend la forme de missions entreprises par des experts reconnus dans leur domaine. Les experts sélectionnés entreprennent une, deux ou trois missions dans le pays pendant une période de neuf mois (63 jours de travail maximum).



Un rapport final sur les résultats et les enseignements tirés pour chaque mission réalisée entre 2011 et 2013, intitulé '*Renforcer la gouvernance de la culture pour créer des opportunités de développement. Les résultats du projet UNESCO-UE Banque d'Expertise*', a été réalisé.

[Téléchargez le rapport](#)

8.2 L'INSTITUT DES STATISTIQUES DE L'UNESCO (ISU)

L’Institut des Statistiques de l’UNESCO vise à aider les pays à améliorer la qualité, l’analyse et l’utilisation des données.

L’Institut propose une gamme de types de services – des ateliers de formation régionaux aux évaluations de la qualité des données en passant par l’assistance technique sur place. Chaque initiative est adaptée aux besoins spécifiques et aux priorités des pays participants.

[Visitez le site Internet](#)

8.2.1 PUBLICATIONS

8.2.1.1 CADRE DE L'UNESCO POUR LES STATISTIQUES CULTURELLES (2009)



Des données fiables et comparables sont nécessaires afin de mieux mesurer l’impact et la pertinence des politiques culturelles et des initiatives dans ce domaine.

Le cadre pour les statistiques culturelles de l’UNESCO de 2009 répond à ce besoin en proposant une définition de la culture à des fins statistiques. Développé par l’ISU en étroite collaboration avec le secteur de la culture de l’UNESCO, ce cadre remplace la version de 1986.

Le cadre 2009 vise à faciliter les comparaisons grâce à une compréhension de la culture grâce à des définitions harmonisées et des classifications communes. Le cadre reflète les transformations mondiales en matière de technologie, de compréhension des enjeux culturels fondamentaux, de progrès dans notre capacité à les mesurer, ainsi que de l'évolution des priorités des politiques culturelles depuis 1986, date de la parution du premier cadre.

[Téléchargez le cadre](#)

8.2.1.2 MESURE DE LA CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE DES INDUSTRIES CULTURELLES (2012)



Cette étude fournit un panorama des méthodes actuelles pouvant mesurer la contribution des industries culturelles à l'économie d'aujourd'hui.

L'ISU cherche à développer des directives nouvelles et complémentaires dans la mesure de la contribution de la culture dans les économies, et ce particulièrement pour les pays en développement où le manque de données et de moyens est prépondérant.

A cette fin, cette étude fournit une vue d'ensemble exhaustive des différents écrits portant sur les méthodologies actuelles. Elle compare les différentes approches en mettant en lumière leurs forces et faiblesses. Ce rapport sera une ressource importante pour les gouvernements intéressés à mesurer la contribution économique des industries culturelles dans leur pays.

[Téléchargez l'étude](#)

8.2.1.3 LA MESURE DE LA PARTICIPATION CULTURELLE (2012)



Ce Manuel présente les perspectives actuelles sur la mesure de la participation culturelle. Alors que les expressions culturelles sont toujours vivantes et en constante évolution, les modèles statistiques qui cherchent à mesurer leurs impacts doivent donc évoluer. Dans ce cas, comment mesurer les pratiques culturelles, telles que prendre part à une cérémonie traditionnelle, jouer d'un instrument de musique ou visiter virtuellement un musée? Dans le monde actuel à la pointe des technologies, comment internet affecte-t-il les pratiques culturelles ? L'âge et le genre ont-ils une influence sur les degrés de participation culturelle ?

S'éloignant de la vision traditionnaliste des pratiques culturelles, l'Institut de statistique de l'UNESCO développe de nouvelles directives afin qu'elles puissent être appliquées à l'échelle internationale afin de mesurer la participation culturelle dans tous les pays.

Le Manuel « Mesurer la participation culturelle » est le second d'une série publiée par l'ISU afin d'approfondir les concepts basés sur le cadre de l'UNESCO pour les statistiques culturelles de 2009.

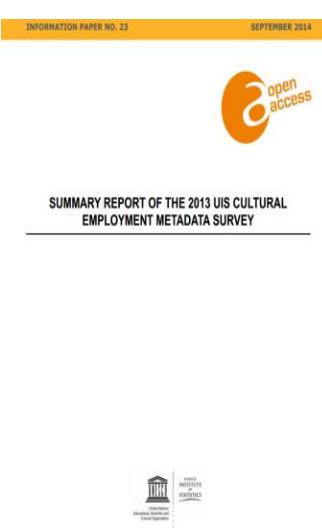
Ce document présente les perspectives actuelles sur la mesure de la participation culturelle. En se basant essentiellement sur une approche quantitative, il propose un panorama des instruments de collecte de données existant dans ce domaine à travers le monde.

Ce rapport identifie quelles sont les pratiques exemplaires à suivre ainsi qu'une liste de sujets clés à prendre en compte lors de l'élaboration des enquêtes. Ce manuel est une source d'information importante pour les organisations intéressées à mesurer la participation culturelle.

Il fournit aux statisticiens et responsables culturels un guide de référence de haut calibre afin de mesurer la participation culturelle en portant une attention particulière de son application potentielle dans les pays en voie de développement.

[Téléchargez le manuel](#)

8.2.1.4 ANALYSE DE L'ENQUÊTE DE MÉTADONNÉES SUR L'EMPLOI CULTUREL (2014)



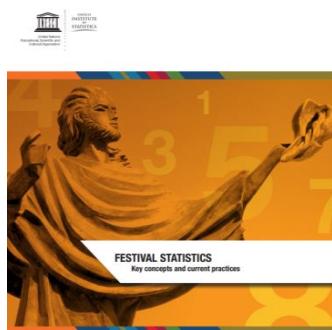
La déclaration de Hangzhou de mai 2013 a permis à l'UNESCO de renforcer son plaidoyer pour que le rôle de la culture soit considéré comme moteur du développement durable. Dans ce contexte, il est vital de comprendre quelle est la contribution de l'emploi culturel à l'économie. En l'absence de méthodologies appropriées et de statistiques fiables, les pays ne pourront être en mesure d'évaluer l'ampleur et les caractéristiques de l'emploi culturel d'une manière comparable. Quelle est la part des emplois culturels dans l'économie ? Quel est le statut social des femmes ayant un emploi culturel ? Combien y a-t-il d'artistes employés en tant qu'interprètes ? Ces questions et plusieurs autres sont cruciales pour les pays qui cherchent à adopter des politiques et à entreprendre des activités afin de favoriser le dynamisme des industries culturelles.

Le rôle de l'ISU est de développer une enquête mondiale sur les statistiques de l'emploi culturel en utilisant la méthodologie du Cadre pour les statistiques culturelles de l'UNESCO de 2009. Les résultats mettront en lumière la contribution de la culture dans le développement économique et social ainsi que les conditions des personnes engagées dans des activités culturelles.

Une enquête de métadonnées sur l'emploi a été effectuée en 2013 alors qu'une enquête pilote sur l'emploi culturel portant sur 20 pays a eu lieu en 2014. L'analyse de l'enquête sur les métadonnées et les résultats de l'enquête pilote serviront comme fondement à l'enquête mondiale qui sera lancée en 2015. L'ISU a établi un groupe d'experts sur les statistiques de l'emploi comprenant des membres d'instituts de statistiques, d'organisations régionales et internationales ainsi que de chercheurs privés afin de guider l'ISU dans sa démarche.

[Téléchargez l'analyse en anglais](#)

8.2.1.5 FESTIVAL STATISTICS: KEY CONCEPTS AND CURRENT PRACTICES (2015)



Dans toute communauté, les festivals sont une vitrine importante de la culture et de la créativité, et la pierre angulaire des stratégies de développement économique pour attirer les touristes. Mais les gouvernements ne disposent pas toujours des outils nécessaires pour mesurer l'impact de ces événements multi-facettes.

Une nouvelle publication de l'ISU vise à combler l'écart. « Festival statistics : Key concepts and current practices » (Statistiques des Festivals: concepts clés et pratiques actuelles), le troisième manuel d'une série sur les statistiques culturelles pour les décideurs et les praticiens, définit les grands domaines de la recherche et de la pratique pour mesurer et évaluer les impacts économiques des festivals. Par ailleurs, il fournit des conseils sur les stratégies pour mesurer les impacts environnementaux, sociaux et culturels et présente un ensemble de recommandations.

[Téléchargez la publication en anglais](#)

8.2.1.6 NEWSLETTER

Cette Newsletter informe sur les nouvelles publications de l'ISU et les données récentes intégrées sur le site Internet liées aux industries culturelles.

[Inscrivez-vous à la lettre d'informations](#)

8.2.2 BASE DE DONNÉES

Le Centre de données de l'ISU donne accès à la base de données où on peut créer ses propres tableaux, graphiques et cartes. La base de données contient les plus récentes données et indicateurs sur la culture. Elle contient également une mise à jour des profils des pays et des régions, des échelles de classements mondiaux et d'autres outils interactifs.

Consultez la base de données

La Bibliothèque de l'ISU présente l'ensemble des publications réalisées par l'ISU (incluant notamment des rapports analytiques, des documents techniques et des cadres statistiques).

Consultez la Bibliothèque

8.2.3 APPUI TECHNIQUE

8.2.3.1 ATELIERS DE FORMATION ET REUNIONS D'EXPERTS

L'Institut des Statistiques de l'UNESCO propose des ateliers de formation sur les statistiques de la culture selon les besoins des statisticiens des différentes régions.

Les ateliers de formation abordent en général les questions concernant:

- Les instruments de collecte des données de l'ISU
- La comparabilité internationale des données
- L'analyse des données et leur utilisation pour des fins de décisions politiques
- L'élaboration d'indicateurs
- Les nouveaux défis statistiques

Les ateliers permettent également aux statisticiens nationaux de jouer un rôle significatif dans l'amélioration de la base de données de l'ISU. En fournissant des indications sur leurs méthodes de collecte et sur l'utilisation des statistiques dans leurs pays, les statisticiens contribuent au développement des méthodologies et la conception des enquêtes de l'ISU. En bref, ils constituent des partenaires clefs en contribuant à fournir des données pertinentes.

De plus, l'ISU organise des réunions de groupes d'experts et des consultations régionales afin de développer de nouveaux cadres d'indicateurs et de réviser les classifications existantes. Ainsi, le cadre pour les statistiques culturelles 2009 est le fruit de consultations régionales et mondiales initiées par l'ISU. Ce cadre fait l'objet d'ateliers de formation proposés dans différentes régions.

8.2.3.2 CONSEILLERS RÉGIONAUX

L'ISU a mis en place un réseau de conseillers statistiques basés dans des bureaux régionaux et multipays partout dans le monde. L'objectif de ces conseillers est d'améliorer la qualité des données au niveau national et international en renforçant la collaboration avec les statisticiens nationaux. Retrouvez la liste des contacts des conseillers régionaux en annexe 3.

Pour des informations plus générales sur les activités de renforcement des capacités statistiques, veuillez contacter scb@unesco.org

8.3 UNESCO Chair « Cultural Policy for the Arts in Development »

8.3.1 PUBLICATIONS



Cette entité de recherche de l'UNESCO, qui a son siège au Département de Politiques Culturelles à l'Université de Hildesheim (Allemagne), intervient dans le domaine des politiques culturelles, des arts et des processus socio-politiques dans le développement.

Consultez les publications présentées dans leur centre de ressources en ligne

ANNEXE 1 – SOURCES D'INFORMATION COMPLÉMENTAIRES

1. CE – DG CULTURE

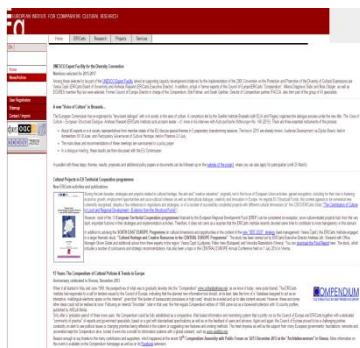


La Commission européenne assume diverses fonctions dans le contexte de la réforme réglementaire dans le secteur de la culture: elle gère des projets, commande des études et des rapports et assure la coordination avec les États membres pour appliquer les bonnes pratiques.

Visitez le site web pour plus d'informations sur les diverses activités au sujet la réforme de l'environnement réglementaire.

Consultez les documents sur les politiques culturelles dans la Bibliothèque

2. EUROPEAN INSTITUTE FOR COMPARATIVE CULTURAL RESEARCH (ERICARTS)



L'Institut ERICarts réalise des recherches culturelles comparatives et assure un suivi des politiques culturelles avec des experts de plus de 40 pays européens. L'Institut vise à mettre à disposition aux professionnels de la culture des informations empiriques solides et des analyses comme base de leurs actions.

Visitez le site Internet

2.1 PUBLICATIONS

Institut de Recherche, ERICarts a publié des études transnationales dans les domaines suivants : Les politiques et les systèmes de gouvernance / gestion culturelle ; la qualification et l'évolution des pratiques de travail des professionnels des arts et des médias ; les aspects économiques de la culture ; Les dimensions culturelles de la vie quotidienne ; la diversité culturelle, le dialogue interculturel, et les dimensions culturelles de la cohésion sociale ; la coopération culturelle et scientifique.

[**Consultez les publications**](#)

2.2 BASE DE DONNÉES

Le Conseil de l'Europe / ERICarts "Compendium des politiques et tendances culturelles en Europe" est un système d'information et de suivi, basé sur Internet, mis à jour en permanence depuis plus de 15 ans, sur les politiques culturelles nationales en Europe. Il s'agit d'un projet à long terme qui vise à inclure tous les 50 Etats membres à coopérer dans le cadre de la Convention culturelle européenne.

[**Consultez le Compendium**](#)

3. OBSERVATOIRE EUROPEEN DE L'AUDIOVISUEL

3.1 BASE DE DONNÉES

The screenshot shows the homepage of the Observatoire européen de l'audiovisuel. At the top, there's a navigation bar with links for LOGIN, À PROPOS, PRESSE, AGENDA, CONTACT, and EN/DE. Below the navigation is the logo 'Observatoire européen de l'audiovisuel' and a subtext 'La transparence par l'information'. A sidebar on the left contains links for ACCUEIL, JURIDIQUE, SECTEURS, PAYS, SERVICES EN LIGNE, and PUBLICATIONS. The main content area features several news articles with titles like '05/02/2015 : Communiqué de presse - Recettes des salles à la hau... dans l'Union européenne en 2014 et part de marché record pour les films européens', '05/02/2015 : Communiqué de presse - Recettes des salles à la hau... dans l'Union européenne en 2014 et part de marché record pour les films européens', and '05/02/2015 : Communiqué de presse - Pour une poignée d'euros - L'avance de financement des films en Europe - Documentaire - France'. At the bottom of the page, there are sections for 'La télévision dans les régions : Espagne et Royaume-Uni', 'Accès à l'info : Observatoire européen de l'audiovisuel', and 'L'Observatoire européen de l'audiovisuel récemment finalisé deux études sur la situation'.

L'Observatoire a été créé afin de collecter et de diffuser les informations relatives à l'industrie audiovisuelle en Europe. La mise à disposition de ces informations lui permet ainsi de promouvoir une plus grande transparence et une meilleure compréhension du fonctionnement de l'industrie audiovisuelle européenne, tant d'un point de vue économique que juridique.

L'Observatoire propose des informations relatives aux différents marchés audiovisuels en Europe et à leur financement. Il examine et rend compte de questions juridiques portant sur les différents secteurs de l'industrie audiovisuelle.

Le site web de l'Observatoire héberge plusieurs bases de données dont IRIS Merlin, une base de données d'informations juridiques relatives au secteur audiovisuel en Europe, et KORDA, une base de données sur les aides publiques au secteur cinématographique et audiovisuel en Europe. Dans la base de données IRIS Merlin, vous pouvez consulter les politiques audiovisuelles nationales et internationales.

[Consultez le site Internet](#)

4. OBSERVATOIRE DES POLITIQUES CULTURELLES (GRENOBLE)

L'Observatoire des politiques culturelles de Grenoble est un organisme national qui travaille sur l'articulation entre l'innovation artistique et culturelle, les évolutions de la société et les politiques publiques au niveau territorial. Par l'organisation d'études, de rencontres, de formation continue et la diffusion d'informations, l'OPC exerce un rôle d'éclaireur pour un large cercle de professionnels des arts et de la culture, d'experts et de responsables politiques.

[Visitez le site Internet](#)

4.1 PUBLICATIONS

4.1.1 ÉTUDES ET RECHERCHES

Les études et l'évaluation constituent le cœur de métier de l'Observatoire : ces travaux offrent des éléments incomparables pour repérer les problématiques culturelles émergentes. L'OPC centre son effort sur la production d'analyse qualitative tout en ayant recours ponctuellement à des approches statistiques. Pour aider ses partenaires à se situer dans un contexte plus large, l'OPC privilégie les études comparatives et s'appuie toujours sur des analyses de terrain.

[Consultez les études](#)

4.1.2 NEWSLETTER

L'OPC diffuse une Newsletter qui informe sur les actualités dans le domaine des politiques culturelles et sur les nouvelles publications et activités à venir.

Inscrivez-vous à la Newsletter

4.2 BASE DE DONNÉES

The screenshot shows the homepage of the Observatoire des Politiques Culturelles. It features a red header with the logo and navigation links: ACCUEIL, ÉTUDES, FORMATIONS, RENCONTRES, CONSEIL, CENTRE DE DOC, PUBLICATIONS, and PLATEFORME COLLECTIVITÉS. Below the header, there's a section for 'L'ACTU' with news items. To the right, there's a sidebar for 'CENTRE DE DOC' with categories like ACTUALITÉ, POLITIQUE, and PÉDAGOGIE. At the bottom, there's a 'CATALOGUE EN LIGNE' search bar and a 'CONTACT' section.

Le 'Centre de doc' de l'Observatoire des Politiques Culturelles (Grenoble) constitue un service documentaire en matière de politiques culturelles avec plus de 6000 documents : revues, essais, études, rapports, mémoires. Il accompagne l'ensemble des activités de l'Observatoire.

Consultez le 'Centre de doc'

5. OBSERVATOIRE DES POLITIQUES CULTURELLES DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

The screenshot shows the homepage of the Observatoire des Politiques Culturelles de la Fédération Wallonie-Bruxelles. It features a top banner with the Fédération Wallonie-Bruxelles logo and a navigation bar with links like 'Accueil / Réalisation / Researching / Consulting'. The main content area includes sections for 'PRÉSENTATION / VOORSTELLING / INTRODUCING', 'Actualités', and 'NOUVELLES ACTIVITÉS'. There are also links for 'Publications', 'Recherches', 'Missions', and 'Méthodologie'. A sidebar on the left provides information about the structure of the OPC and its mission.

L'Observatoire des Politiques Culturelles (OPC) est un Service du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il a pour missions de :

- de dresser un inventaire permanent :
- des politiques culturelles
- des institutions, institutions, professeurs, emplois, dans les [métiers culturels](#) qui concernent l'Observatoire
- de recueillir et de coordonner les résultats des études et des recherches effectuées, des pratiques culturelles, modes d'accès et participation des citoyens à l'espace culturel
- de rassembler et de coordonner les résultats des études et des recherches effectuées, de produire, à la demande du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, d'un organisme public ou privée, une analyse et une synthèse des résultats de ces études et analyses, Bruxelles, ou d'ailleurs, des analyses sur toute question relative aux politiques culturelles
- de mettre à la disposition des instances d'État et des administrations compétentes, ses connaissances et ses méthodes de recherche
- d'assurer une fonction de veille quant aux outils d'évaluation des politiques culturelles à l'international, développés en Fédération Wallonie-Bruxelles, dans le reste du pays et à l'étranger
- Répertoire ACP Cultures+

Visitez le site Internet

5.1 PUBLICATIONS

5.1.1 ETUDES ET RECHERCHES



Les études et recherches menées par l'OPC font l'objet de publications qui sont mises en ligne et à disposition de toute personne désireuse de s'informer sur les thématiques traitées, qu'il s'agisse du grand public ou des professionnels de la culture. Les publications sont réparties dans les rubriques suivantes: portraits socio-économiques des domaines culturels ; outils permettant la collecte d'informations, l'analyse et l'évaluation des politiques culturelles ; études à dimension historique ; pratiques culturelles ; diffusion culturelle.

[Consultez les publications](#)

5.1.2 LETTRE D'INFORMATION

Deux fois par an, en mai et en novembre, l'Observatoire des Politiques culturelles diffuse une lettre d'information électronique.

Celle-ci présente diverses activités de l'Observatoire et annonce une série d'activités d'autres institutions, liées aux politiques culturelles en Belgique et à l'étranger.

[Inscrivez-vous à la lettre d'informations](#)

5.2 BASE DE DONNÉES

L'Observatoire des Politiques Culturelles de la Fédération Wallonie-Bruxelles constitue un fonds documentaire d'outils de recherche et d'évaluation propre aux politiques culturelles. Les documents disponibles couvrent une variété de sujets dans le champ de la recherche sur les politiques culturelles, incluant entre autres l'économie de la culture, les statistiques, les indicateurs culturels,... Toutes les disciplines artistiques sont concernées.

[Consultez la base de données](#)

ANNEXE 2 - CONTACTS COALITIONS NATIONALES POUR LA DIVERSITÉ CULTURELLE

2.1 AFRIQUE DU SUD

Contact: M. Andre Le Roux, Président
E-mail: andre.le.roux@samro.org.za
Tél: +27 – 8269.46192
Site Internet: www.saccd.org.za

2.2 BÉNIN

Contact: M. Vincent Dossa AHEHEHINNOU, Président
E-mail : cbdic.cotonou@yahoo.fr
Tél : + 229 95 79 83 10

2.3 BURKINA FASO

Contact : M. Rasmané Ouedraogo, Président
E-mail : ralbeneer@yahoo.fr

2.4 CAMEROUN

Contact: M. Georges Njoh Mboule, Président
E-mail: mboule.georges@live.fr
Tél: (237) 9 996 92 99

2.5 CONGO

Pas de données disponibles

2.6 CÔTE D'IVOIRE

Contact : M. David Hassan, Président
E-mail : hassndavid@yahoo.fr
Tél : +225-08-37.58.90

2.7 DJIBOUTI

Pas de données disponibles

2.8 GABON

Pas de données disponibles

2.9 GUINÉE

Contact: Mme Hadja Kadé Seck, Présidente

E-mail: kadeseck@yahoo.fr

Contact: M Mohamed Amirou Conte, Secrétaire Général

E-mail: conteamirou@hotmail.com

2.10 MALI

Contact: M. Adama Traoré, Président

acte71187@gmail.com

Mr. Youssoufou Diallo, Secretary General

jigizan@yahoo.fr

cdcmali@yahoo.fr.sur

+223.20.29.87.62

2.11 MAURICE

Pas de données disponibles

2.12 NIGER

Pas de données disponibles

2.13 SÉNÉGAL

Contact: M. Cheikh Ngaïdo Ba, Représentant

E-mail: bangaido@yahoo.fr

Tél: + 221-77.634.6676

2.14 TCHAD

Pas de données disponibles

2.15 TOGO

Contact : M. Noussouglou Kodjo Cyriaque, Président

E-mail: kcnoussouglou@yahoo.fr

Tél: + (228) 90 97 44 64

E-mail: www.togocultures.com

ANNEXE 3 – CONTACTS CONSEILLERS RÉGIONAUX ISU

Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique :

M. Bertrand Tchatchoua
Conseiller régional pour l'Asie et le Pacifique

Bureau de l'UNESCO à Bangkok
Mom Luang Pin Malakul Centenary Building
920 Sukhumvit Road, Prakanong, Klongtoey
P.O. Box 967, Prakanong, Bangkok 10110, Thailand
Tel: +66 2 391 9577
b.tchatchoua@unesco.org

Bureau multipays pour l'Asie et le Pacifique :

M. Shailendra Sigdel
Conseiller pour le Bangladesh, le Bhoutan, l'Inde, les Maldives, le Népal et Sri Lanka.

Bureau multipays de l'UNESCO à New Delhi
B 5/29 Safdarjung Enclave
New Delhi – 110029, India
Tel: +91 11 2671 3000 ext. 308
s.sigdel@unesco.org

Bureau régional pour l'Amérique Latine et les Caraïbes :

M. Juan Cruz Perusia
Conseiller régional pour l'Amérique Latine et les Caraïbes.

Oficina Regional de Educación de la UNESCO para América Latina y el Caribe (OREALC/UNESCO Santiago)
Enrique Delpiano 2058, Providencia, Santiago de Chile.
Tel: +56 2 472 4600
jc.perusia@unesco.org

Bureau régional pour l'Afrique Subsaharienne

M. Marc Bernal

Conseiller régional pour l'Afrique Subsaharienne

M. Djibou Abdou Yacouba

Conseiller pour le Benin, la Côte d'Ivoire, le Ghana, la Guinée, Libéria, le Niger, Nigéria, la Sierra Leone et le Togo.

Bureau de l'UNESCO à Dakar

12, avenue L.S.S.

Dakar

Sénégal

BP 3311

m.bernal@unesco.org

y.djibo-abdou@unesco.org

Bureaux multipays pour l'Afrique Subsaharienne :

Mme Monica Githaiga

Conseillère pour le bureau mutlipays pour le Botswana, le Lesotho, le Malawi, le Mozambique, la Namibie, l'Afrique du Sud, le Swaziland, la Zambie et le Zimbabwe.

UNESCO Harare

8 Kenilworth Road, Newlands

P.O. Box HG 435, Highlands

Harare

Zimbabwe

Tel.: +2634776775-9

m.githaiga@unesco.org

M. Jean Bosco Ki

Conseiller pour le bureau multipays pour l'Angola, le Burundi, le Cameroun, la République centrafricaine, le Congo, la République démocratique du Congo, la Guinée équatoriale, le Gabon, Sao Tomé-et-Principe et le Tchad.

Bureau multipays de l'UNESCO à Yaoundé

Rue 1778, près de la Compagnie de Sécurisation des Diplomates - Bastos

Yaounde, République du Cameroun

B.P. 12909

Tel: +237 22 20 35 47

jb.ki@unesco.org

Mme Inge Vervloesem

Conseillère pour le bureau multipays pour les Comores, Djibouti, l'Érythrée, l'Éthiopie, le Kenya, Madagascar, Maurice, le Rwanda, les Seychelles, la Somalie, le Soudan du Sud, l'Ouganda et la République-Unie de Tanzanie.

Bureau multipays de l'UNESCO à Nairobi

UN Office Complex, Gigiri, Block C

B.P. 30592, 0100 GPO

Nairobi, Kenya

Tel: +254 20 7 622668

i.vervloesem@unesco.org